



Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouverture : **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires : **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture : **Déclaration préalable**
- 04 Installation d'une fenêtre de toit : **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement de façade : **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola : **Déclaration préalable**

Je construis une annexe

- 07 Construction d'un abri de jardin, local technique, carport, ...
 - Moins de 5 m² de SP et EP : **Aucune formalité**
 - Moins de 20 m² de SP et EP : **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP et EP : **Permis de construire**
- 08 Aménagement de garage en pièce habitable : **Déclaration préalable**

SP : Surface de plancher

EP : Emprise au sol

ABF : Architecte des Bâtiments de France

Je réalise une extension

- 09 Construction d'une pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...
 - Moins de 40 m² de SP et EP : **Déclaration préalable**
 - Plus de 40 m² de SP et EP : **Permis de construire**

J'installe un portail ou une clôture

(À l'alignement ou en limite séparative)

- 10 Edification ou modification de la clôture : **Aucune formalité sauf ABF**
La nature et la hauteur de la clôture dépend de nombreux facteurs, consultez le PLUi, le règlement du lotissement ou demandez conseil auprès du service urbanisme de la mairie.
- 11 Création ou modification de l'accès : **Voir mairie**
La création ou la modification d'un accès à la parcelle doit faire l'objet d'une entente préalable de la mairie. Cet accès peut dans certains cas être préjudiciable à la circulation routière ou au stationnement des véhicules, notamment.

J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 Suivant la surface de la construction, l'autorisation sera différente :
 - De 10 à 100 m² sans couverture : **Déclaration préalable**
 - De plus de 100 m² avec ou couverture : **Permis de construire**